



Collectivité
Territoriale
de Guyane



Guyane:

**Terre de Culture, de Patrimoine,
de Transmission et d'Identités**

« Littérature sans limites : célébrez la
diversité à travers les langues »

Soutien à la création littéraire



Préambule

La Collectivité Territoriale de Guyane a décidé de renforcer le soutien apporté à la création artistique, littéraire et culturelle en lançant des appels à projets.

Elle s'appuie sur le Schéma Territorial de Développement de la Lecture Publique de Guyane (S.T.D.L.P.G.) pour la période 2024 -2030 dans l'enjeu 3 intitulé « Les **diversités culturelles de Guyane et l'oralité, richesses au cœur des enjeux de lecture publique** » **préconise dans les actions 8, 9 et 10 permettent de s'inscrire dans les appels à projets de « l'Economie du Livre et de la Vie Littéraire ».**

L'industrie culturelle désigne un secteur économique qui produit et distribue des biens et des services à contenu culturel ou artistique. Ces produits et services ont une valeur économique tout en jouant un rôle clé dans la diffusion de la culture, des idées et des valeurs.

Ces industries sont appelées "culturelles" car elles créent des œuvres ou des contenus qui ont une signification esthétique, symbolique, identitaire ou patrimoniale et "industries" parce qu'elles fonctionnent selon des logiques économiques, impliquant la production de masse, la rentabilité et la commercialisation. Elles jouent donc un rôle central dans la diffusion de la culture à grande échelle et dans l'économie créative.

La Guyane, territoire riche de sa diversité ethnique et culturelle, regroupe des identités plurielles qui coexistent et se nourrissent mutuellement. Cet appel à projet a pour ambition de célébrer et de mettre en avant cette multiculturalité unique, à travers la création littéraire. En rassemblant des auteurs guyanais d'horizons différents, ce projet souhaite encourager la création de nouvelles œuvres qui reflètent la diversité et les identités de la Guyane.

Volet "[Littérature sans limites : célébrez la diversité à travers les langues](#) ».

Dans le cadre de l'année France-Brésil, un volet est également dédié à la coopération. Aussi, cet appel à projet vise à encourager et renforcer les liens culturels et littéraires entre la Guyane française et le Brésil (Région de l'Amapa). Opportunité unique de célébrer la richesse et la diversité des deux territoires, en mettant en avant la multiculturalité de la Guyane et les affinités culturelles partagées avec le Brésil.

Appel à projets « Littérature sans limites : célébrez la diversité à travers les langues » : *Soutien à la création littéraire*

Les thèmes d'intervention 2025

Pour tous les projets relevant du dispositif « Guyane : Terre de Culture, de patrimoine, de transmission et d'identités » deux thématiques prioritaires ont été identifiées pour l'année 2025 :

- Langues de Guyane (langues amérindiennes, businenge, créole guyanais)
- Histoires de Guyane (résistance, parcours de vie, histoire d'un territoire, d'un site, d'un quartier, etc.)

Langues régionales:
Amérindiennes,
Businenge,
Créole guyanais

Langues de Guyane



Résistance
Parcours de vie
Histoire d'un territoire, d'un site, d'un quartier,
etc.)

Histoires de Guyane



Les grands principes de l'appel à projets

Les projets doivent tenir compte des orientations des élus :

1. Rééquilibrage territorial
2. Formation des acteurs
3. Présence du public empêché

Objectif

- Favoriser la coopération entre les auteurs pour explorer, valoriser les langues tout en y intégrant des influences contemporaines. Les projets doivent rendre hommage à la richesse des cultures présentes en Guyane tout en soulignant la dimension de vivre-ensemble qui caractérise ce territoire.
- **Objectifs opérationnels**
- Encourager et soutenir la création et la diffusion des publications multilingue en intégrant les langues de Guyane
- Diversifier les genres littéraires
- Révéler de nouveaux auteurs
- Renforcer le lien culturel et identitaire des communautés gyanaises

Auteurs ciblés

- Le projet est ouvert à tous les auteurs basés en Guyane et sur le territoire du Brésil (Région de l'Amapa : Macapa, Bélem) et souhaitant collaborer sur une création originale.

Format du Projet

- Ce projet vise à encourager les auteurs et les éditeurs à publier des ouvrages bilingues ou trilingues, en mettant en valeur le français, le créole gyanais et les autres langues autochtones, afin d'enrichir le patrimoine culturel de la région.
- Chaque projet devra mettre en valeur une ou plusieurs des identités culturelles de la Guyane et/ou traiter de la rencontre entre ces cultures. L'intégration des langues, propres aux deux cultures sera valorisée.
- Pour la qualité de la transmission mémorielle, le(s) auteur(s) devront s'inspirer d'une région, d'une thématique familière.
- L'opération sera organisée en 2 temps :
- **1/ Dépôt des candidatures :**
- Les candidats devront proposer une production de cinq pages (en format PDF- taille 12 en times New Roman) d'une bonne qualité littéraire.
- Les productions doivent être envoyées à l'adresse mail : serviceeconomiedulivre@ctguyane.fr
- jusqu'au 20 mars 2025
- **2/ Sélection des candidats :**
- Parmi l'ensemble des dossiers, 3 projets seront sélectionnés.
- Dans le cadre du volet « Littérature sans limites : célébrez la diversité à travers les langues », chaque projet devra illustrer la multiculturalité gyanaise et ses liens avec la culture brésilienne ; favorisant ainsi la coopération et le partage d'expériences.

Type de création

- Compositions de divers genres littéraires (albums, contes, romans, BD).

Publics et territorialisation

- Les projets favoriseront les échanges entre les auteurs de bassin différent (CACL/CCOG/CCEG/CCDS). Une attention particulière sera accordée aux projets dans les communes isolées et ceux favorisant l'inclusion des publics empêchés.
- Pour le volet « **Littérature sans limites : célébrez la diversité à travers les langues** » un auteur sur chaque territoire.

Modalités

- Les auteurs sélectionnés prendront part à deux workshops minimums pour coécrire une œuvre. Les échanges pour la réalisation de la production se feront par visio-conférence de préférence. Les auteurs se réservent le droit de convenir d'un autre type de communication à leur charge.

Restitution et diffusion

- Chaque action validée doit aboutir obligatoirement à une action finale. Les créations pourront être réalisées sous différentes formes (captations audiovisuelles, ou publication de l'ouvrage). La date de cette restitution sera conjointement arrêtée par le(s) auteur(s) et la Collectivité. Un temps d'échange avec les publics (scolaire, grand public) est à prévoir.

Taux et montant maximal d'intervention

- 60% du coût total du projet.
- Aides plafonnées à 5 000 €.
- Enveloppe prévisionnelle dédiée au dispositif : 20 000 €

Types de dépenses éligibles

- La rémunération d'intervenants, l'achat de fournitures (petits matériels...), supports numériques et les frais de fonctionnement liés à la réalisation du projet (location, transport, hébergement...), sont les seules dépenses éligibles. Toutes les dépenses devront être justifiées et documentées dans le bilan.

Types de dépenses inéligibles

- Toutes les dépenses qui ne sont pas liées au projet (divertissements, dépenses personnelles : loyer, abonnement, matériel de longue durée : téléphone, ordinateurs...). Toutes dépenses non justifiées et disproportionnées.
- Dépenses déjà financées par d'autres dispositifs ou organismes

Conditions d'éligibilité :

L'expérience :

Le porteur de projet devra justifier d'une expérience dans le domaine. Le projet devra être pertinent et de qualité, en tenant compte de sa faisabilité technique et financière, ainsi que de son potentiel de rayonnement, tout en respectant les législations en vigueur.

La viabilité et faisabilité :

Les porteurs de projets doivent prouver la faisabilité de leur projet en termes de gestion, de budget et de calendrier.

La territorialisation :

- Le projet doit aboutir à une restitution sur le territoire.
- Le porteur devra prioriser les communes éloignées, faire appel à des artistes locaux. Le projet devra toucher l'ensemble du territoire guyanais : CCDS : notamment Sinnamary, Iracoubo et ses écarts ; CACL : notamment Roura, Montsinéry et ses écarts ; CCEG : notamment Camopi, Ouanary et ses écarts ; CCOG : notamment Maripasoula, Saül, le hauts Maroni et ses écarts.

Critères de sélection

Un comité de sélection, composé de personnalités issues du milieu littéraire en Guyane, analysera les projets sur la base des critères suivants :

1. Innovation, créativité et qualité de la création littéraire.
2. Pertinence et originalité de la proposition
3. Capacité à représenter la diversité culturelle de la Guyane,
4. Faisabilité du projet et adéquation du budget proposé
5. Potentiel à atteindre un large public et à favoriser la cohésion sociale et la coopération

Plus globalement les projets qui seront retenus au titre de la campagne d'appels à projets 2025 devront répondre à minima à deux critères suivants :



Programmation culturelle de la Collectivité Territoriale de Guyane

La Collectivité coordonne et met en place une programmation culturelle annuelle qui s'articule autour des temps forts suivants :

Opération	Dates prévisionnelles
Nuits de la lecture	23 au 26 Janvier 2025
Journée internationale des langues maternelles	19 février 2025
Journées goût et saveurs	4 avril au 16 avril 2025
Journées Mémoire Résistance et abolition	30 mai au 10 juin 2025
Partir en livre	18 juin au 20 juillet 2025
Journée des Peuples Autochtones	9 août 2025
Journées Européennes du patrimoine	13 et 14 septembre 2025
Journées Créoles	13 au 28 octobre 2025
Pagra-Liv au Grand Marché de Noël	1 ^{er} week-end de décembre 2025

Indicateurs de résultats (quantifiables, mesurables) : Le projet devra définir le public cible, les territoires touchés, sa capacité à toucher un large public, la qualité de la production (récompenses, prix littéraires, reconnaissance), ainsi que l'impact sur la diffusion et la réception littéraire :

L'impact littéraire et qualitatif

- **Originalité et innovation :** Caractère unique de l'œuvre, tant dans le style que dans les thèmes abordés.
- **Pertinence littéraire :** Valeur de l'œuvre par rapport aux enjeux littéraires actuels ou classiques.
- **Reconnaissance littéraire :** Prix et distinctions reçus, ainsi que la notoriété de l'auteur après la publication.
- **Évolution de l'auteur :** Impact de l'œuvre sur le parcours et le développement de l'auteur.
- **Tranche d'âge des bénéficiaires :** Public cible du projet littéraire.
- **Retombées du projet :** Effets médiatiques, éducatifs et sur la promotion de la lecture.

L'impact social et culturel du projet

- **Participation des différentes communautés,** renforcement du tissu associatif, mises en valeur d'œuvres ou de sites culturels etc.)
- **Territoires touchés,** le type de public concerné par le projet (scolaire, en situation de handicap, âgés, etc)
- **Diversité du public :** Mesure de l'atteinte de divers segments du public (tranche d'âge, origine géographique, statut socio-économique, parité Homme-Femme etc.).

L'engagement du public

- **Fréquentation du public:** Nombre de lecteurs, spectateurs ou participants à des événements littéraires, telles que des lectures, des salons du livre, des conférences ou des rencontres avec des auteurs.
- **Taux de participation :** Pour les projets impliquant des ateliers d'écriture, des résidences d'auteurs ou des discussions littéraires, le nombre de personnes directement impliquées (auteurs, lecteurs, participants aux ateliers, etc.).
- **Satisfaction du public :** Retour des participants et lecteurs sur leur expérience, que ce soit à travers des enquêtes, des critiques ou des témoignages.

Indicateurs de résultats (quantifiables, mesurables) :

- Nombre de projets soutenus (3 par an)
- Nombre d'œuvres produites et publiées (livres, essais, articles au moins 3)
- Diffusion et accès des œuvres (tirage, consultation numérique)
- Taux de participation et engagement des bénéficiaires locaux (auteurs et publics)
- Nombre d'initiatives dérivés (conférences, rencontre littéraires, expositions)